

**CONSEIL MUNICIPAL DE
MARQUETTE EN OSTREVANT**

=====

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 AVRIL 2021 à 18 h 00

=====

L'an deux mille vingt et un, le Mercredi 14 Avril à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette en Ostrevant s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur TONDEUR Jean-Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Nom Prénom	Présent Absent Excusé	Détenteur d'une Procuration	Si Absent ou Excusé procuration à
TONDEUR Jean-Marie	Présent	OUI	
MARECHAL Jean-Maurice	Présent		
DELFORGE Marie-Christine	Présente	OUI	
DUBOIS Jean-Yves	Présent	OUI	
JOCHIMSKI Yannick	Présent		
CARPENTIER Brigitte	Présente		
POULAIN Jean-Paul	Présent		
WAVRANT Marielle	Présente		
MERESSE Éric	Absent		
SCHOLAERT Myriam	Présente		
JABLONSKI Patrick	Présent		
ROBAS Chantal	Présente		
POULAIN Pascal	Excusé		TONDEUR Jean-Marie
MICHEL Cathy	Présente	OUI	
VALANSOMME Christophe	Excusé		DUBOIS Jean-Yves
NIVALLE Nathalie	Excusée		DELFORGE Marie-Christine
HUTIN Laure	Présente		
BOULANGER Clément	Présent		
DUTAILLY Anne	Excusée		MICHEL Cathy

Nombres de membres légaux	19
en exercice	19
présents	14
Absents-Excusés	05
Procurations	04

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Cette désignation incombe au Conseil Municipal en application de l'article 2121-15.

Madame Laure HUTIN a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 02 Avril 2021 a été communiqué à chaque membre du Conseil Municipal, s'il n'y a pas d'observation et avant de passer à l'ordre du jour, il est proposé de l'adopter.

EXAMEN DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 02 AVRIL 2021

DECISION : Vote : **POUR : 18**
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

Observations : Adopté à l'unanimité, Mr MARECHAL signale que le sujet abordé concernant l'Olympique de Marquette n'apparaît pas au Compte Rendu. Monsieur le Maire répond que ce sujet n'était pas à l'ordre du jour, qu'il a été abordé avant l'ouverture de la séance et n'a fait l'objet d'aucune délibération officielle mais d'un avis de principe puisqu'il est à l'ordre du jour de la présente réunion.

ORDRE DU JOUR

1 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 : 2 / FOOTBALL « OLYMPIQUE DE MARQUETTE »

Toute question diverse doit être adressée au Maire, par écrit, 48 heures au moins avant la séance du Conseil Municipal. Aucune question diverse n'a été reçue en Mairie.

1 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 :

Pour Rappel :

Affectation des Résultats du Compte Administratif 2020 au Budget Primitif 2021

-report à nouveau compte 001 Recettes d'Investissement	65 810,54 €
- besoin de financement compte 1068 Recettes d'Investissement	33 510,79 €
- report à nouveau compte 002 Recettes de Fonctionnement :	188 505,54 €

Les orientations budgétaires examinées en Commission de Finances le 27 Mars 2021 ont été présentées au Conseil Municipal le Vendredi 02 Avril 2021.

Un débat a été ouvert dans le but de préparer le Vote du Budget Primitif 2021 lors du présent Conseil Municipal.

Il est à noter que le Vote du Budget Primitif doit intervenir avant le 15 avril 2021, la CAPH a voté son Budget Primitif 2021 le 12 Avril, nous avons donc aujourd'hui les montants des dotations susceptibles d'impacter notre Budget.

Le projet de budget 2021 élaboré par la Commission des Finances et la Commission des travaux, réajusté en fonction du Vote des Taux d'Imposition et des Dotations, s'équilibre commune suit :

Section de fonctionnement :	Recettes	1 343 947,00 €
	Dépenses	1 343 947,00 €
Section d'Investissement :	Recettes	830 609,70 € *
*dont un prélèvement de 191 246,00 € de la section de Fonctionnement	Dépenses	830 609,70 €

Une synthèse par chapitre et par article a été communiquée à chaque conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

DECISION : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'Adopter le Budget Primitif 2021.

2 / FOOTBALL « OLYMPIQUE DE MARQUETTE »

Comme évoqué lors du précédent Conseil Municipal, Monsieur le Maire fait le point de son entrevue avec le Maire de la Commune de Mastaing.

Depuis le Conseil Municipal du Vendredi 02 Avril 2021, l'Association « Olympique de Marquette » a souhaité adresser un courrier à l'ensemble des élus, il en est donné lecture et a été joint avec la convocation de ce jour.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

DECISION : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'octroyer une subvention supplémentaire de 200 €, justifiant de l'augmentation des effectifs du Club et de la création d'équipes de jeunes.

Cette subvention sera versée de manière exceptionnelle cette année car les subventions ont été votées le 02 Avril 2021, il est précisé que cette augmentation devra être prise en compte l'année prochaine dans le vote des Subventions.

3 / TRAVAUX :

Il est proposé de prévoir la réhabilitation des vestiaires du Football, la Commission Travaux se chargera de faire un diagnostic financier du coût de ces travaux.

4 / COMMUNICATION

Une réunion de la Commission Communication sera programmée concernant le Bulletin Municipal, il est proposé de faire des articles de présentation des services de la Mairie.

FIN DE SEANCE

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,